

1. Débitrice:
GAZNOX 2000 S.A., chemin de l’Orgevaux 3,
1053 Cugy
2. Date du sursis concordataire provisoire: 03.11.2008
3. Durée du sursis concordataire provisoire: 2 mois
jusqu’au 03.11.2008
4. Commissaire provisoire: le préposé de l’office des poursui-
tes et faillites de l’arrondissement d’Echallens, place Emile
Gardaz 5, Case postale 236, 1040 Echallens
5. Remarques: But: étude et réalisation d’installation de che-
minées, en acier inox et en matière plastique, pour le
chauffage, la ventilation, les groupes de secours et les grou-
pes chaleur-force.
Délai pour les productions : 4 décembre 2008.
Le commissaire au sursis provisoire ne donne aucune ga-
rantie pour le paiement des dettes contractées pendant le
sursis.
Selon publications parues dans les feuilles officielles du
7 novembre 2008, une audience est fixée au jeudi 8 janvier
2009, à 09h00, en salle du Tribunal à Yverdon-les-Bains,
rue des
Moulins 8. Les créanciers intéressés peuvent se présenter à
cette audience.

Office des Faillites de l’arrondissement d’Echallens
1040 Echallens

(04732274)